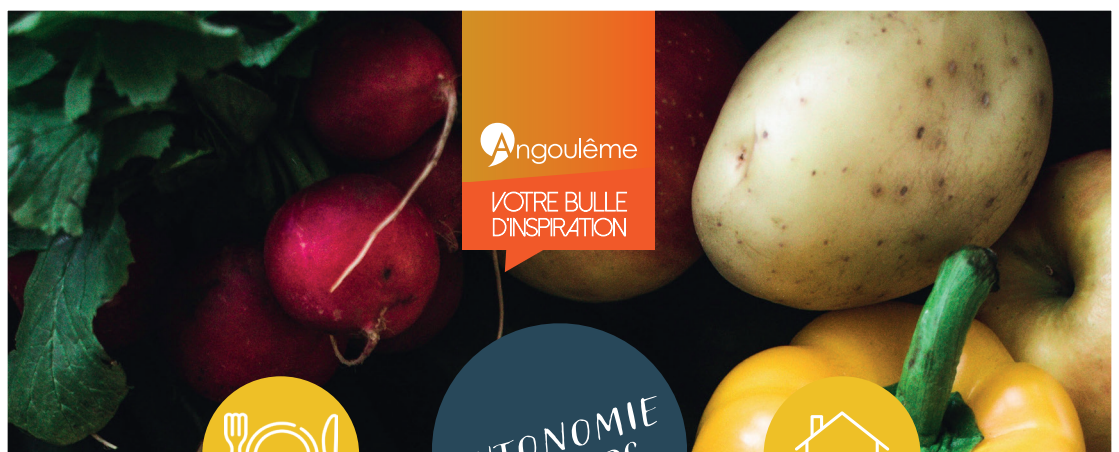




Angoulême

VOTRE BULLE
D'INSPIRATION



AUTONOMIE
SENIORS



REPAS À DOMICILE

Le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angoulême** propose un service de portage de repas.

Une convention de partenariat est conclue avec le Groupement d'Intérêt Public Restauration de l'Angoumois, qui assure la production des repas ainsi que son portage au domicile des bénéficiaires.

Cette prestation est un outil essentiel dans le maintien des seniors à domicile, car, au-delà d'assurer un apport nutritionnel adapté aux besoins, elle permet également de lutter contre l'isolement avec le passage des agents en charge du portage.

Le déjeuner est constitué de 5 composants (entrée, viande ou poisson et son accompagnement, fromage, dessert). Le potage frais, servi en bol de 25 cl, ainsi que le pain de 50 g, sont optionnels.

Le dîner, en complément du déjeuner est également proposé. Il est composé d'un plat complet et d'un dessert, et permet les mêmes options que celle du repas du midi. La commande du dîner est conditionnée à celle du déjeuner.

Les repas sont conditionnés en barquettes micro-ondables.

Les repas couvrent la semaine, les weekends et jours fériés et sont livrés du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h30. Les tarifs sont compris entre 7,46 euros et 10,90 euros pour le déjeuner et de 3,45 euros à 6,31 euros pour le dîner **(1)**.

Ce service, agréé service à la personne, permet de bénéficier d'une réduction ou de crédit d'impôts. Un agent du CCAS peut venir à votre domicile, lors de l'inscription, afin d'évaluer et analyser vos besoins.

(1) calcul en fonction des ressources basé sur le revenu fiscal de référence, prise en charge possible par le Conseil Départemental, pour les personnes âgées relevant de l'aide sociale ou de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).



TARIFS PAR REPAS

À COMPTER DU 1^{ER} FÉVRIER 2026

BARÈMES DE REVENUS MENSUELS PERSONNE SEULE	BARÈMES DE REVENUS MENSUELS COUPLE	TARIF DÉJEUNER TTC	TARIF DÎNER TTC
< ou = au montant ASPAS* personne seule	< ou = au montant ASPAS couple	7,46 €	3,45 €
> à ASPAS jusqu'à 1216,99 €	> à ASPAS jusqu'à 1717,99 €	8,61 €	4,59 €
1217 € à 1516,99 €	1718 € à 2017,99 €	9,76 €	5,73 €
Au delà de 1517 €	Au delà de 2018 €	10,90 €	6,31 €

* ASPAS : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (à titre indicatif, au 1^{er} janvier 2026 : 1043,59 euros pour une personne seule et 1620,18 euros pour un couple).

Potage frais en bol de 25 cl : 0,69 €

Pain de 50 g : 0,15 €

La facturation des options est forfaitaire quel que soit le niveau de ressources des usagers.

Y a-t-il une condition d'âge et de résidence pour les bénéficiaires ?

Cette prestation s'adresse aux personnes résidant sur Angoulême :

- de plus de 60 ans
- en situation de handicap sans condition d'âge

● RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Service Autonomie Seniors : 37 rue du Moulin des Dames - 16000 Angoulême

Tél. : 05 45 37 53 30 - 06 12 74 30 16

Mail : autonomie.seniorsccas@mairie-angouleme.fr



angouleme.fr

